



Chers acteurs associatifs,

Nous sommes conscients que depuis quelques semaines, vous vous posez énormément de questions liées à l'activité de votre association (fonctionnement du chômage partiel, tenue des instances dirigeantes, maintien ou non des subventions, besoin en trésorerie, ...).

En parallèle, un flux considérable d'informations vous arrive. Afin de faciliter vos consultations en fonction de vos besoins, nous vous proposons **cette newsletter hebdomadaire** qui aura pour objectif de synthétiser quelques éléments pour les rendre plus accessibles.

Vous souhaitez obtenir d'autres informations ? Vous avez d'autres questions ?

A graphic with a light green background and white diagonal lines. On the left, the text 'BIENVENUE !' is in large green letters, followed by 'DES QUESTIONS SUR LA VIE ASSOCIATIVE ?' in blue. Below this, in smaller blue text, it says 'Partout en région Hauts-de-France des PIVA vous accueillent, vous informent et vous orientent'. On the right, there are several overlapping circles in yellow, orange, blue, green, and pink.

N'hésitez pas à contacter les Points d'Information à la Vie Associative de votre territoire :
<https://piva-hdf.fr/>

Les PIVA ont aujourd'hui adapté leur condition de travail afin de rester disponible et de pouvoir vous accompagner dans cette période compliquée.

Le réseau des PIVA Hauts-de-France, ainsi que ses partenaires vous souhaitent une bonne lecture !

1/ Les différentes annonces faites par les pouvoirs publics

La Métropole Européenne de Lille (MEL) : lancement d'un plan de relance économique massif

Après la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID-19, la MEL engage un plan de relance exceptionnel de 66,1M€ pour soutenir les entreprises, les artisans, les commerçants du territoire et les accompagner dans leur reprise d'activité. Il vient en complémentarité des dispositifs mis en place par l'État et l'ensemble des acteurs institutionnels, dont la Région Hauts-de-France. Ce plan de relance massif se décompose en 9 mesures regroupées en 5 grandes thématiques détaillées dans les pages de cette rubrique :

- Des outils en faveur de l'économie de proximité
- Un Fonds de rebonds
- Une aide booster à l'accession à la propriété
- Des actions en faveur du tourisme et de l'événementiel
- Une augmentation des avances sur les marchés en cours

Plus d'informations : <https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien/entreprendre/soutien-et-conseil/la-metropole-europeenne-de-lille-engage-un-plan-de>

Le Gouvernement renforce les aides apportées aux secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture.

Conformément aux annonces du Premier ministre au comité interministériel du tourisme du 14 mai, les entreprises des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture, les entreprises de secteurs connexes, qui ont subi une très forte baisse d'activité, font l'objet d'un soutien renforcé par l'Etat.

Pour **consulter le communiqué de presse** à ce sujet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/coronavirus-declarations-et-communiqués/article/communique-de-presse-le-gouvernement-renforce-les-aides-apportees-aux-secteurs>

2/ Focus sur l'accueil collectif de mineurs (ACM) avec et sans hébergement et la reprise des sessions de formation BAFA BAFD.

2/ A. L'accueil collectif de mineurs avec et sans hébergement

Cadre juridique

- L'**activité des accueils sans hébergement** se déroule dans les conditions **fixées par le décret n°2020-663 du 31 mai 2020**, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie. Ce décret sera modifié afin de permettre la reprise d'activité des accueils avec hébergement à partir du 22 juin prochain.

Reprise d'activité

- Cette reprise **se fait le 2 juin 2020 dans les zones vertes et orange**, pour tous les mineurs.
- Ceux ayant repris leur activité depuis le 12 mai dernier peuvent poursuivre dans les conditions prévues dans ce décret.
- Les **activités et accueils avec hébergement demeurent suspendus** (quelle que soit la durée, y compris les accueils de scoutisme) **jusqu'au 22 juin 2020**.

Type d'accueils concernés :

- Sont concernés par la **reprise d'activités**, les accueils de loisirs **extrascolaires et périscolaires**, les accueils de jeunes et les activités sans hébergements des accueils de scoutisme sous certaines conditions ;
- Les activités accessoires avec hébergement (mini camps) demeurent **suspendues, sauf pour l'accueil d'enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou de l'aide sociale à l'enfance** ;

Les protocoles sanitaires

- Vous trouverez le protocole pour **les accueils collectifs de mineurs sans hébergement**, transmis par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, dans sa version mise à jour du 05 juin :

http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_accueils_sans_hebergement_050620vdef_mise_en_ligne_10_juin.pdf

- Vous trouverez également le protocole sanitaire **pour les accueils avec hébergement** :

http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_accueils_collectifs_de_mineurs_avec_hebergement_08062020_def2_mis_en_ligne_10_juin.pdf

- Vous trouverez par ailleurs l'ensemble des informations concernant l'accueil collectif de mineurs au lien suivant : <http://jeunes.gouv.fr/spip.php?rubrique1109>

2/ B. La reprise des sessions de formations BAFA BAFD

A compter du mardi 2 juin 2020, la reprise des sessions de formation qui conduisent à la délivrance des Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) en accueils collectifs de mineurs (ACM) **pourra s'engager**.

Cadre juridique

La reprise des parcours de formation et plus particulièrement des sessions de formation devront s'inscrire dans les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire définies par **le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020**.

Le principe général

Le maintien de la distance physique et l'application des gestes barrières sont des fondamentaux applicables à tous les temps de formation et de vie de la session. Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des participants, stagiaires et formateurs dès lors que les règles d'hygiène et de distanciation sociale ne peuvent être respectées. Les intervenants ponctuels sont également soumis au port du masque.

Document de recommandations :

Le présent document a vocation à indiquer aux acteurs intervenant dans ce champ un ensemble de **recommandations et conseils** pour préparer la reprise de ces sessions :

https://www.jdanimation.fr/sites/default/files/actualites/recommandations_sanitaires_bafa_bafd_030620_0.pdf

3/ Quelques liens et ressources utiles

Pour aller plus loin

- **Décret n°2020-663 du 31 mai 2020**, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041939818&categorieLien=id>

- **Webinaire** : Afin de comprendre les enjeux de la crise et de débattre du rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS), la ChairESS organise **un webinaire le 26 juin 2020 de 9h à 11h30, ouvert à tous.**

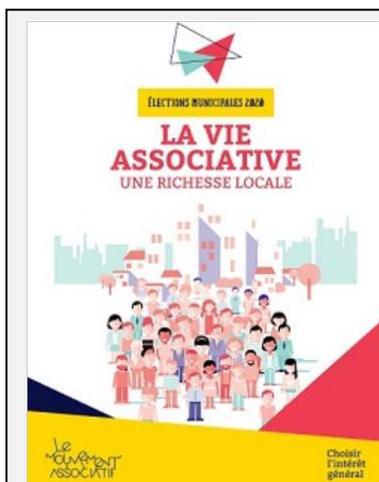
Plus d'informations : https://www.meshs.fr/page/covid-19_imperatif_cooperatif_et_solidaire .

Il fait suite à la tribune « **l'impératif coopératif et solidaire** » publiée par la **ChairESS**, qui a réuni acteurs, chercheurs, élus, territoires et réseaux de l'économie sociale et solidaire des Hauts-de-France.

- Nous vous invitons à consulter **la plateforme « Appel à projet »** dont l'objectif est de recenser tous les **appels à projets, appels à manifestations d'intérêt, concours** ou encore dispositifs de **mécénat** qui concernent **la région Hauts-de-France mais aussi les projets nationaux**. Ce site s'adresse aux associations et structures de l'ESS qui ont un projet et qui recherchent une source de financement, et ce, quel que soit le secteur d'activité (culture, économie, environnement, numérique, etc) : <http://www.appelaprojets.org/>

- Le Mouvement Associatif Hauts-de-France présente **un argumentaire** en faveur d'un plan de soutien à la vie associative avec une analyse croisée des besoins et des solutions existantes et à créer. : « **Plan de soutien pour la vie associative : Quelles mesures pour accompagner les associations à court et moyen terme ?** » : <https://lmahdf.org/plan-de-soutien-pour-la-vie-associative/>

- **La tribune** du Mouvement Associatif National « **Mettons la vie associative et l'engagement citoyen au cœur des choix de société** » : https://www.liberation.fr/debats/2020/06/10/il-faut-mettre-la-vie-associative-et-l-engagement-citoyen-au-coeur-des-choix-de-societe_1790641



Kit Municipales 2020 du Mouvement associatif

LA VIE ASSOCIATIVE, UNE RICHESSE LOCALE

Le second tour des élections municipales arrive à grand pas !

Afin de convaincre les futur.e.s élu.e.s municipaux.ales de **s'engager pour la défense et le développement de la vie associative** dans leurs futures communes, le Mouvement Associatif a élaboré le plaidoyer suivant : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2020/01/Document-plaidoyer-Municipales-2020-1.pdf>.

Cet outil permet de transmettre efficacement des messages clairs et percutants aux élu.e.s en place et candidat.e.s afin de les convaincre de l'intérêt de soutenir les associations dans leurs communes mais également de leur donner des éléments sur les attentes des citoyens à leur égard. Nous vous invitons à vous en emparer et à le relayer le plus largement possible !